

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2025_075BIS

Annule et remplace la D2025_075

L'an deux mil vingt-cinq le mardi huit juillet à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2025

Etaient présents :

Mesdames BOISSINOT Muriel, BLANC Maryse, BOUTTEVILLE Françoise, BORNARD Fabienne, CARRERAS-CANDI Clara, CORCELLE Hélène, DAL-PAN Mathilde, DESPRÉS Muriel, DUMAS Isabelle, DUSSAPT Christiane, FAUDOT Claudine.

Messieurs BECHEVET Patrick, BERTOLO Gilles, BURNET Jean-Pierre, CONDEVAUX Jean-François, DEVILLE François, DUBOULOZ Emmanuel, DUPUIS Jérémie, FAVIER BOSSON André, JACQUET Frédéric, LARDON Jean-Yves, MAION-FONTANA Samuel, NEURAZ Gilles, VUATTOUX Christian.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame GOUACHON Véronique donne pouvoir à Madame DUMAS Isabelle.

~~Monsieur BUTTAY Christophe donne pouvoir à Madame DUSSAPT Christiane~~

Absent excusé :

Monsieur BONDURAND Jean-Claude

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Muriel DESPRES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du **17 juin 2025**, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2025_075 Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FONCIER ENTRE LA COMMUNE D'ALLINGES ET LA SOCIETE AMEDEA – site du « Marais des Crestés »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2024-933 du 11 octobre 2024 approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la société AMEDEA pour l'autoroute A412 ainsi que le cahier des charges annexé à cette convention le Code de l'environnement et en particulier les articles L.110-1 et L.163-1 relatifs à la séquence "éviter, réduire, compenser",

Vu le code de l'environnement, et notamment ses article L.110-1 et L.163-1,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L.112-1-3, la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 et plus particulièrement son article 28 sur le principe de la compensation collective agricole.

Vu le décret n° 2024-933 du 11 octobre 2024 nommant AMEDEA comme société concessionnaire pour la construction et l'exploitation de l'autoroute A412,

Vu la convention de mise à disposition de foncier entre la commune d'Allinges et AMEDEA,

Considérant la nécessité pour AMEDEA d'exécuter ses obligations de compensation environnementale et agricole sur le site dit du "Marais des Crestés",

Considérant l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans une démarche de restauration et de valorisation écologique de ses terrains, que les parcelles communales cadastrées C154, C151 et C1165, pour une surface totale d'environ 11 hectares, sont concernées par cette convention, que le principe ERC implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées .

Considérant que les mesures de compensation mises en place se traduisent par des obligations de résultat et sont effectives pendant toute la durée des atteintes.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à la majorité avec 2 abstentions de Madame Mathilde DAL PAN et Monsieur Christian VUATTOUX, et 3 refus de Madame Hélène CORCELLE, Messieurs Jean-Pierre BURNET et Samuel MAÏON-FONTANA

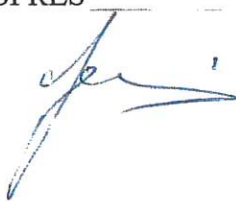
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de foncier entre la commune d'Allinges et la société AMEDEA.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.
- **DIT QUE** la présente convention fera l'objet d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) enregistrée sur les parcelles communales concernées, pour une durée équivalente à celle de la concession d'AMEDEA (jusqu'en 2079).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à co-signer les éventuels contrats N-1 (bail rural à clauses environnementales, prêt à usage, etc.) proposés dans le cadre de la convention, sous réserve de validation de leur contenu.

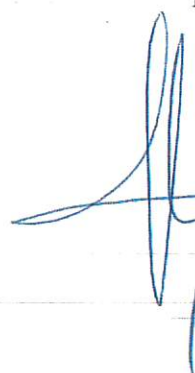
Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	26
Pour	21
Contre	3
Abstention	2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,
Muriel DESPRES



Le Maire,
François DEVILLE




**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2025_076BIS

Annule et remplace la D2025_076

L'an deux mil vingt-cinq le mardi huit juillet à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2025

Etaient présents :

Mesdames BOISSINOT Muriel, BLANC Maryse, BOUTTEVILLE Françoise, BORNARD Fabienne, CARRERAS-CANDI Clara, CORCELLE Hélène, DAL-PAN Mathilde, DESPRÉS Muriel, DUMAS Isabelle, DUSSAPT Christiane, FAUDOT Claudine.

Messieurs BECHEVET Patrick, BERTOLO Gilles, BURNET Jean-Pierre, CONDEVAUX Jean-François, DEVILLE François, DUBOULOZ Emmanuel, DUPUIS Jérémie, FAVIER BOSSON André, JACQUET Frédéric, LARDON Jean-Yves, MAION-FONTANA Samuel, NEURAZ Gilles, VUATTOUX Christian.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame GOUACHON Véronique donne pouvoir à Madame DUMAS Isabelle.

Monsieur BUTTAY Christophe donne pouvoir à Madame DUSSAPT Christiane

Absent excusé :

Monsieur BONDURAND Jean-Claude

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Muriel DESPRES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du **17 juin 2025**, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2025_076 Objet: CONVENTION DE PRET A USAGE COMMERCIALE DE LA LICENCE IV COMMUNALE A LA SOCIETE CLB&CIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et suivants ;

Vu que la Commune d'ALLINGES est titulaire d'une licence de débit de boissons de 4e catégorie (licence IV), obtenue le 12 janvier 2006, exploitée à l'adresse 157 Route des Blaves, à ALLINGES ;

Vu la demande formulée par la société **la société CLB & Cie**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est 157, Route des Blaves à ALLINGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS sous le **numéro 791 928 880**, souhaitant utiliser ladite licence dans le cadre de son activité de restauration, exploitée sous l'enseigne « *Bistrot de l'Industrie* » ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de favoriser l'activité économique locale tout en restant propriétaire de la licence IV ;

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions de ce prêt d'usage par une convention entre la Commune d'Allinges et **la société CLB & Cie**;

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de prêt à usage commercial de la licence IV entre la Commune d'ALLINGES et **la société CLB & Cie**, dont les principales dispositions sont les suivantes :
 - Prêt à usage (à titre gratuit) de la licence IV, propriété de la Commune ;
 - Usage autorisé uniquement pour l'exploitation du restaurant « Bistrot de l'Industrie » à l'adresse susmentionnée ;
 - Durée du prêt : dix (10) ans à compter de la signature, renouvelable tacitement par périodes de cinq (5) ans ;
 - Interdiction de sous-louer ou de céder la licence ;
 - Respect des normes légales en vigueur ;
 - Responsabilité pleine et entière de l'emprunteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe et tout document afférent.

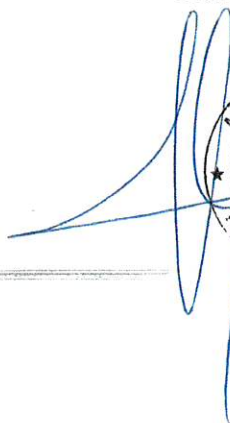
Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,
Muriel DESPRES



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2025_077BIS

Annule et remplace la D2025_077

L'an deux mil vingt-cinq le mardi huit juillet à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2025

Etaient présents :

Mesdames BOISSINOT Muriel, BLANC Maryse, BOUTTEVILLE Françoise, BORNARD Fabienne, CARRERAS-CANDI Clara, CORCELLE Hélène, DAL-PAN Mathilde, DESPRÉS Muriel, DUMAS Isabelle, DUSSAPT Christiane, FAUDOT Claudine.

Messieurs BECHEVET Patrick, BERTOLO Gilles, BURNET Jean-Pierre, CONDEVAUX Jean-François, DEVILLE François, DUBOULOZ Emmanuel, DUPUIS Jérémie, FAVIER BOSSON André, JACQUET Frédéric, LARDON Jean-Yves, MAION-FONTANA Samuel, NEURAZ Gilles, VUATTOUX Christian.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame GOUACHON Véronique donne pouvoir à Madame DUMAS Isabelle.

Monsieur BUTTAY Christophe donne pouvoir à Madame DUSSAPT Christiane

Absent excusé :

Monsieur BONDURAND Jean-Claude

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Muriel DESPRES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du **17 juin 2025**, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2025_077 Objet : DEMANDE D'AIDES A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE LA HAUTE-SAVOIE (ANNEE 2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D2024_054 du 09 juillet 2024 approuvant la restitution de la compétence petite-enfance « crèche » à la commune d'Allinges pour le Multi-Accueil ;

Considérant l'accompagnement et le soutien financier apporté par la Caisse d'Allocation Familiale de Haute-Savoie pour créer et maintenir des équipements et des services de qualité pour les familles des différents territoires.

Considérant que les futurs projets d'investissements peuvent être soutenus par la CAF dans le cadre de l'Aménagement ou la restructuration d'équipements et services existants et l'équipement en matériels ou mobiliers.

Considérant que les projets d'investissements liés à l'amélioration du Multi-Accueil d'Allinges seront préalablement présentés aux 6 autres communes ayant conventionnés dans le cadre de la gestion du Multi-Accueil.

Afin de fluidifier les demandes d'aides, il est proposé que Monsieur le Maire ou Madame la 2^{ème} Adjointe bénéficie d'une délégation permanente.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

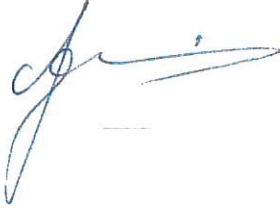
- **ACCORDE** la délégation permanente de signature à Monsieur le Maire ou de Madame la 2^{ème} Adjointe pour des demandes de subventions auprès de la CAF de Haute-Savoie dans le cadre des projets d'investissements pour le Multi-Accueil d'Allinges ;

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

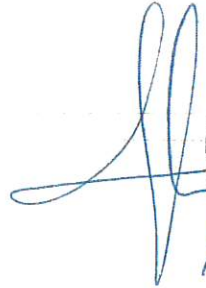
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission

par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,
Muriel DESPRES



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2025_078BIS

Annule et remplace la D2025_078

L'an deux mil vingt-cinq le mardi huit juillet à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2025

Etaient présents :

Mesdames BOISSINOT Muriel, BLANC Maryse, BOUTTEVILLE Françoise, BORNARD Fabienne, CARRERAS-CANDI Clara, CORCELLE Hélène, DAL-PAN Mathilde, DESPRÉS Muriel, DUMAS Isabelle, DUSSAPT Christiane, FAUDOT Claudine.

Messieurs BECHEVET Patrick, BERTOLO Gilles, BURNET Jean-Pierre, CONDEVAUX Jean-François, DEVILLE François, DUBOULOZ Emmanuel, DUPUIS Jérémie, FAVIER BOSSON André, JACQUET Frédéric, LARDON Jean-Yves, MAION-FONTANA Samuel, NEURAZ Gilles, VUATTOUX Christian.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame GOUACHON Véronique donne pouvoir à Madame DUMAS Isabelle.

Monsieur BUTTAY Christophe donne pouvoir à Madame DUSSAPT Christiane

Absent excusé :

Monsieur BONDURAND Jean-Claude

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Muriel DESPRES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du **17 juin 2025**, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2025_078 Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (FAFA) – Evolution du projet de transformation du terrain de football naturel entraînement en gazon synthétique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D2024_028 du 09 avril 2024 sollicitant une subvention auprès de l'ANS dans le cadre du projet initial de mutation du terrain de football honneur en gazon synthétique ;

Considérant la politique de soutien et de développement du sport que mène la commune d'Allinges ;

Considérant l'évolution du projet dorénavant axé sur la mutation du terrain de foot entraînement en terrain de foot nouvelle génération synthétique (homologué Fédération Française de Football) disposant d'un éclairage adapté.

Considérant qu'avec cet équipement municipal, la commune d'Allinges peut accueillir dans un cadre de qualité et adapté à la pratique du sport en compétition, les associations à caractère sportif œuvrant ou souhaitant œuvrer sur le territoire communal et les scolaires de l'école J. DESSAIX ;

Monsieur le Maire explique que les terrains en gazon naturel ne correspondent plus au besoin des utilisateurs car :

Le nombre de pratiquants est important et les pratiquants ont un niveau de plus en plus élevé ;

~~Les terrains naturels à l'occasion d'épisodes météorologiques et climatiques (pluie, neige sécheresse) sont rendus indisponibles.~~

Le dérèglement climatique conduisant à trouver des solutions dans le cadre de la préservation des ressources en eaux.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA) dans le cadre de la transformation du terrain de football naturel d'entraînement en gazon synthétique. Il est rappelé que la commune d'Allinges a l'obligation d'autofinancer ce projet, via l'emprunt ou des ressources propres, à hauteur de 20% de son montant HT.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à la majorité avec 3 refus de Madame Hélène CORCELLE, Messieurs Jean-Pierre BURNET et Samuel MAÏON-FONTANA.

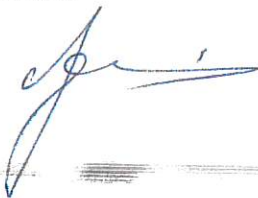
- **SOLLICITE** des subventions auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA) dans le cadre du projet de transformation du terrain de football naturel d'entraînement en gazon synthétique ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

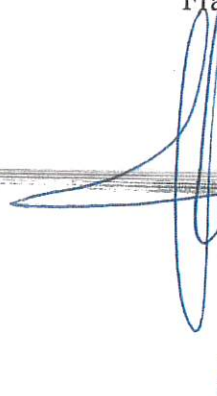
Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	26
Pour	23
Contre	3
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérékurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,
Muriel DESPRES



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2025_079BIS

Annule et remplace la D2025_079

L'an deux mil vingt-cinq le mardi huit juillet à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2025

Etaient présents :

Mesdames BOISSINOT Muriel, BLANC Maryse, BOUTTEVILLE Françoise, BORNARD Fabienne, CARRERAS-CANDI Clara, CORCELLE Hélène, DAL-PAN Mathilde, DESPRÉS Muriel, DUMAS Isabelle, DUSSAPT Christiane, FAUDOT Claudine.

Messieurs BECHEVET Patrick, BERTOLO Gilles, BURNET Jean-Pierre, CONDEVAUX Jean-François, DEVILLE François, DUBOULOZ Emmanuel, DUPUIS Jérémie, FAVIER BOSSON André, JACQUET Frédéric, LARDON Jean-Yves, MAION-FONTANA Samuel, NEURAZ Gilles, VUATTOUX Christian.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame GOUACHON Véronique donne pouvoir à Madame DUMAS Isabelle.

Monsieur BUTTAY Christophe donne pouvoir à Madame DUSSAPT Christiane

Absent excusé :

Monsieur BONDURAND Jean-Claude

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Muriel DESPRES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du **17 juin 2025**, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2025_079 Objet : CAUTIONNEMENT PRET TENNIS-PADEL

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2298 du Code civil,

Considérant la demande formulée par l'association TENNIS CLUB D'ALLINGES tendant à obtenir la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le financement de deux terrains de Padel, emprunt consenti par la banque CREDIT MUTUEL à un taux d'intérêt fixe de 3,90% pour une durée de 120 mois soit 10 ans selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

Considérant le contrat de prêt et le tableau d'amortissement en annexe entre l'association TENNIS CLUB D'ALLINGES, l'emprunteur, et la banque CREDIT MUTUEL.

Décision :

Après débat et vote,

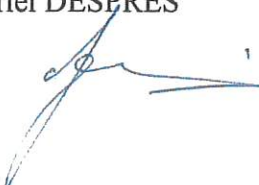
Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCORDE** la garantie d'emprunt aux conditions financières ci-dessous énumérées pour le compte du TENNIS CLUB D'ALLINGES en faveur de la banque CREDIT MUTUEL,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte de caution correspondant ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,
Muriel DESPRES



Le Maire,
François DEVILLE

